



janvier 2014

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement

Ouverture d'un examen professionnel réservé aux agents non titulaires

Meilleurs voeux pour l'année 2014 pour vous et vos proches.

Le mardi 24 décembre, le ministère a publié des arrêtés ouvrant les concours à :

TSPDD: 9 places (1), **TSDD**: 19 places (2),

Pour information SACDD: 53 places (3)

La clôture des inscriptions est le 3 février 2014, dossier RAEP à remettre pour le 3 mars 2014, l'épreuve orale le 31 mars 2014.

Le site du ministère est à jour pour les inscriptions : http://www.concours.developpement-durable.gouv.fr

- (1) Arrêté du 24 décembre 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un examen professionnalisé réservé aux agents non titulaires pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable et fixant le nombre de postes http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028425250&dateTexte=&categorieLien=id
- (2) Arrêté du 24 décembre 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un examen professionnalisé réservé aux agents non titulaires pour l'accès au grade de technicien supérieur du développement durable et fixant le nombre de postes http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028425252&dateTexte=&categorieLien=id
- (3) Arrêté du 24 décembre 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un examen professionnalisé réservé aux agents non titulaires pour l'accès au grade de secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, spécialité « administration générale », et fixant le nombre de postes http://www.legifrance.gouy.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028425254&dateTexte=&categorieLien=id





Dates des prochaines CAP

CAP disciplinaires : 14 et 15 janvier matin CAP mobilité pour le cycle 2014.5 : 12 février après-midi et 13 février

> Pré-CAP Liste d'Aptitude 2014 : 27 mars CAP Liste d'Aptitude 2014 : 10 avril

*

BULLETIN D'ADHÉSION

Désormais, la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations. En effet, tous les salariés, même non imposables, bénéficieront de ce crédit d'impôt pour les cotisations syndicales à hauteur de 66%. Alors, n'hésitez plus! Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.

Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière PETULTEM.

NOM: PRENOM:

GRADE: INM:

SERVICE:

ADRESSE:

TELEPHONE:

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

SNPETULTEM-FO

MEDDE-METL - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche 92055 - Paris La Défense Cedex 04